

4^{ème} Sprint de Thudinie

28 Février 2010

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

(Dates et Heures)

- 14 Janvier, Publication du Règlement Particulier
 - **19 Janvier, Date de début des engagements et des paiements**
 - **25 Février, Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
 - 26 Février à 20 h 00, Attribution des numéros
 - 27 Février à 20 h 00, Affichage de la liste des engagés
- 28 Février :**
- 7 h 30, Ouverture des Vérifications Administratives & Contrôle des Licences
 - 8 h 00, Ouverture des Vérifications Techniques
 - 8 h 30, Séances d'essais obligatoires
 - 10 h 00, Clôture des inscriptions à droits majorés
 - 10 h 30, Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
 - 11 h 00, Fermeture des Vérifications Techniques
 - 12 h 30, Fin des séances d'essais
 - 13 h 00, Affichage de la liste des voitures qualifiées
 - 13 h 30, Début des montées officielles
 - 20 h 00 (ou 2 heures maximum après la rentrée de la dernière voiture dans le parc des coureurs),
Affichage des résultats officiels, Officialisation des résultats & Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Ecurie Thudinie

- Présidente : Clemmen Adeline
- Secrétaire : Carlier Aubry
- Trésorier : Deleersnijder Laurent

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : **Yves Bar** Lic. ASAF : **802**
- Directeur(s) de course adjoint(s) : **Adeline Clemmen** Lic. ASAF : **337**
- Secrétaire du meeting : **Céline Allart** Lic. ASAF : **336**
- Directeur de la sécurité : **Olivier Metnik** Lic. ASAF : **795**
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : **Yves Lacroix** Lic. ASAF : **338**
- Chargé des Relations avec les concurrents : **Katia Liemans** Lic. ASAF : **902**
- Responsable du Parc des coureurs : **Amaury Guns**
- Bureau des calculs & Chronométrage: **Giovanni Sgherzi**
- Médecin : **CRS Médical**

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège : Vanderlin Membre : Diepdael Stagiaire : Walbreçq	Lic. ASAF : 113 Lic. ASAF : 227 Lic. ASAF : 228
- Commissaires techniques ASAF (En attente de désignation)	Président de Collège : Membre : Membre : Membre :	Lic. ASAF : à désigner Lic. ASAF : à désigner Lic. ASAF : à désigner Lic. ASAF : à désigner
- Observateur A.S.A.F. : Cindy Delrue		Lic. ASAF : 236
- Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. : Herman Nyssen		Lic. ASAF : 003

V PERMANENCES

- Jusqu'au 26 Février à 20 heures
Clemmen Adeline, 128 bte2 Rue Praile à 6120 Nalinnes (0496 67 09 37 ou thudinie@yahoo.fr)
- A partir du 27 Février à 09 heures
Céline Allart, Local de l'ONE, Place de Thuillies (0472 20 07 13)
- Après l'épreuve : Clemmen Adeline, 128 bte2 Rue Praile à 6120 Nalinnes (0496 67 09 37 ou thudinie@yahoo.fr)
- Internet : www.ecuriethudinie.be ou thudinie@yahoo.fr

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 28 Février, l'épreuve dénommée *Sprint de Thudinie*, comptant pour les championnats de la Communauté Française et des provinces de Hainaut, Brabant & Namur, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint », (Chap. VII C des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010) dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route de Donstiennes à Rue du Château
- 2.2. Longueur du sprint : 2200 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres
- 2.4. Départ : Rue de Donstiennes
- 2.5. Arrivée : Rue du Château
- 2.6. Homologation : 20.01.2010

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 8 Postes
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3.1. Procédure pour se placer dans le parc d'attente, les pilotes se tiendront un maximum à droite sur la route de départ.
- 3.3.2. Procédure pour le retour au parc des coureurs, les concurrents emprunteront le couloir de gauche pour se rendre dans le parc des coureurs.

Article 4 : Véhicules

- 4.1. Voitures admises :
 - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
 - Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 - Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc

	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le **19 Janvier 2010**

et, au plus tard, le **25 Février 2010** avant 17 h 00, à **Clemmen Adeline (128 Bte2, Rue Praile, 6120 Nalinnes)**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° :

953-1146931-69 Intitulé : **Engagement Sprint de Thudinie 2010 « NOM »** avant le **25 Février 2010**

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au **28 Février 2010**, à 10 h 00.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **80 €**, assurance comprise.

Pour les **membres de l'ASBL Ecurie Thudinie** en ordre de cotisation 2010, les frais d'inscription s'élèvent à **70 €**, assurance comprise.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le **26 Février 2010** à 20 h 00.

La liste des engagés sera affichée le 27 Février 2010 à 20 h 00, tél 0472 20 07 13

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 120.**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le dimanche

28 Février 2010, au Local de l'ONE, situé Place de Thuillies, selon ce timing :

- Division 1 : de 7 h 30 à 8 h 30
- Division 2 : de 8 h 15 à 9 h 45
- Division 3 : de 8 h 30 à 10 h 00
- Division 4 : de 9 h 00 à 10 h 30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - R.S.G., art. 2.

De plus, l'épreuve n'étant pas OPEN, des "Droits de Participation" pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport.

6.4. Les **Vérifications Administratives préliminaires** des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le samedi **27 Février**, au **local de l'ONE, situé Place de Thuillies**, de **17 h 00 à 19 h 00**. (voir Art.6 du Règlement particulier des courses de côtes et sprints).

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le dimanche 28 février dans le Parc des Coureurs, situé **Place de Thuillies**

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le **28 Février 2010** selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8 h 00 à 9 h 00
- Division 2 : de 8 h 30 à 10 h 00
- Division 3 : de 9 h 00 à 10 h 30
- Division 4 : de 9 h 30 à 11 h 00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

7.4. Les Vérifications Techniques **préliminaires** des concurrents auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le samedi **27 Février 2010, sur la Place de Thuillies de 17 h 00 à 19 h 00.**

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui .

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le **28 Février 2010, de 8 h 30. à 12 h 30.**

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera **TROIS montées officielles.**

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 3 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h 30, le 28 Février 2010, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : **A la salle de la Pétanque à Thuillies**

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à **13 h 00, à la Salle de la Pétanque**

11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est : Précisé le jour de l'épreuve

11.6. Le Parc des Coureurs est situé **Place de Thuillies**

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 1^{er} Thudinie
- 1^{er} de l'Ecurie Thudinie

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 20 h 00 (ou maximum 2h après la rentrée de la dernière voiture au parc des coureurs). Dans la Salle de la Pétanque, Place de Thuillies.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières facultatives

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F..
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général A.S.A.F. Art. 5.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

Jean-Michel Diepdael (Lic. ASAF n° 227) pour la CSAP Hainaut, en date du 13 janvier 2010.

Herman Nyssen (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 20 janvier 2010

Club organisateur : Ecurie Thudinie
Epreuve : Sprint de Thudinie **Date : 28 février 2010**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 25 février 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à Clemmen Adeline, 128bte2 rue Praile, 6120 Nalinnes

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paielement reçu	DIVISION	CLASSE	NUMERO ATTRIBUE
Le/...../2010	Le/...../2010			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :		Adresse : N°:.....	
Code postal :		Localité :	
Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM :E-mail :			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)			Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)		
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci. Voir article 11 du présent règlement.

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

Numéro attribué à la voiture :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Sprint de Thudinie

28 février 2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :					Si pseudonyme : / « »					Prénom :			Signature :	
Province :	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :			
Ornement extérieur		Licence N°:			
Echappement		SECRETARIAT :			
Protections des tuyauteries					
Poids					